

→ L'OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Des subventions pour vous aider à réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat

→ Quel est son objectif ?

Aider les propriétaires privés à améliorer leur(s) logement(s) ancien(s) (plus de 15 ans). L'opération couvre les 44 communes de Metz Métropole.

→ Suis-je concerné ?

Que vous soyez **propriétaire occupant** ou **propriétaire bailleur** de logements occupés ou vacants, vétustes, inconfortables, non décents ou insalubres et que vous souhaitez les rénover, cette opération vous concerne.

Plafonds de ressources pour les propriétaires occupants disponibles sur anah.fr

→ Quels travaux sont subventionnables ?

L'opération concerne, en priorité, les travaux liés à la lutte contre l'habitat indigne, insalubre ou non décent et contre la précarité énergétique des logements ainsi que les travaux permettant l'adaptation des logements aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

→ À quelles aides puis-je prétendre ?

Pour les propriétaires bailleurs, la subvention est calculée en fonction de la typologie des travaux et de l'état de dégradation du bâti. Elle est soumise à conditions. Les logements financés devront faire l'objet d'une convention avec l'Anah pendant une durée de 9 ans avec un loyer plafonné et pour des locataires disposant de ressources inférieures à un certains plafond.

Pour les propriétaires occupants, la subvention est soumise à des conditions de ressources et peut représenter **25 % à 50 % d'un montant de travaux subventionnables plafonné à 20 000 € HT.**



Habiter Mieux, une aide complémentaire

→ En complément de cette subvention, vous pouvez prétendre à une prime « **Habiter Mieux** » versée par l'Anah si vos travaux permettent une amélioration de 25 % minimum pour les propriétaires occupants et 35 % pour les propriétaires bailleurs. Plus d'info sur www.habitermieux.fr

→ Pour les copropriétaires

Un accompagnement à destination des **copropriétés dégradées** peut vous être proposé afin de réaliser des travaux dans les parties communes (exemple : Travaux de sécurisation, économie d'énergie etc...).

En prenant contact avec le CALM – SOLIHA Moselle, ce dernier vous proposera un projet de travaux et pourra mobiliser les aides de l'OPAH et du programme « Habiter Mieux » le cas échéant.

Une aide de l'Anah n'est pas un droit. La décision d'attribuer une aide financière est prise au niveau local, en fonction du projet de travaux, des priorités du territoire et des moyens financiers disponibles.

→ Comment en bénéficier ?

En prenant contact avec le **CALM** (Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle) – SOLIHA Moselle, opérateur agréé par l'Anah et missionné par Metz Métropole. Ses techniciens et conseillers en habitat prendront attache avec vous pour vous assister, **gratuitement et sans engagement de votre part**, dans vos projets de réhabilitation et dans vos démarches administratives pour l'octroi des subventions.

Alors n'hésitez pas à contacter
le **CALM - SOLIHA Moselle**

24 rue du Palais -
BP 14 062 - 57 040 METZ Cedex 1
Tél : **03 87 75 32 28**
Fax : **03 87 75 21 72**
Site Internet : **www.calm-logement.fr**
E-mail : **contact@calm-logement.fr**

Vous pouvez également déposer vos demandes de subvention sur la plateforme dématérialisée de l'Anah : **www.monprojetanah.gouv.fr**

AMANVILLERS,
ARS-LAQUENEXY,
ARS-SUR-MOSELLE,
AUGNY,
CHÂTEL-SAINT-GERMAIN,
CHESNY,
CHIEULLES,
COIN-LÈS-CUVRY,
COIN-SUR-SEILLE,
CUVRY,
FÉY,
GRAVELLOTTE,
JURY,
JUSSY,
LA MAXE,
LAQUENEXY,
LE BAN-SAINT-MARTIN,
LESSY,
LONGEVILLE-LÈS-METZ,
LORRY-LÈS-METZ,
MARIEULLES-VEZON,
MARLY,
MÉCLEUVES,
METZ,
MÈY,
MONTIGNY-LÈS-METZ,
MOULINS-LÈS-METZ,
NOISSEVILLE,
NOUILLY,
PELTRE,
PLAPPEVILLE,
POUILLY,
POURNOY-LA-CHÉTIVE,
ROZÉRIEULLES,
SAINT-JULIEN-LÈS-METZ,
SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE,
SAINTE-RUFFINE,
SAULNY,
SCY-CHAZELLES,
VANTOUX,
VANY,
VAUX,
VERNÉVILLE,
WOIPPY



L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Metz Métropole vous propose des subventions pour améliorer votre logement et réaliser des économies d'énergie et/ou adaptation au vieillissement.

Conception : Metz Métropole - Pôle Communication - Mai 2018.